

**DEPARTEMENT  
DU VAR**

**EXTRAIT du REGISTRE  
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale  
De GRIMAUD**

**PREFECTURE DU  
VAR - TOULON**

**C. C. A. S. de GRIMAUD  
697 route nationale  
83310 GRIMAUD**

**Objet : Reprise et affectation des résultats 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

**Présents :** Monsieur Alain BENEDETTO  
Madame Martine LAURE  
Monsieur François BERTOLOTTO  
Madame Viviane BERTHELOT  
Madame Janine LENTHY  
Monsieur Jean-Louis BESSAC  
Madame Yvette ROUX  
Madame Simone LONG  
Madame Isabelle LUPORINI  
Monsieur Stéphane PEYNE représenté par  
Monsieur Bruno RAMBERT  
Madame Mireille BRUNEAU

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	11
- Votants :	11

**Excusés :** Madame Marie-Dominique FLORIN  
Madame Eva VON FISCHER BENZON  
Madame Huguette REBOUL  
Madame Anne ZACHARY

**Secrétaire de Séance :** Anne-Charlotte SALVI

Par délibération en date du 6 avril 2023, conformément aux dispositions de la loi 99-1129 du 28/12/1999, le Conseil d'Administration a autorisé la reprise anticipée des résultats 2022 lors de l'adoption du budget primitif 2023.

Tant que le compte administratif n'est pas définitivement voté, les comptes de l'exercice clos ne sont pas considérés comme arrêtés au sens de l'article L.1612-12 du CGCT.

Par conséquent, il est fait obligation aux membres du Conseil d'Administration, d'approuver l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2022 qui se décompose ainsi :

*plaire*

	Solde d'exécution 2022	Solde restes à réaliser	Résultats de clôture 2022
Fonctionnement	57 231,16		57 231,16
Investissement	51 357,82		51 357,82
<b>Solde compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté"</b>			<b>57 231,16</b>
<b>Solde compte 001 "Excédent d'investissement reporté"</b>			<b>51 357,82</b>

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** le report en section de fonctionnement sur la ligne codifiée 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du solde du résultat de fonctionnement soit 57 231,16 € et le report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 « Excédent d'investissement reporté » du solde du résultat d'investissement soit 51 357,82 €.

**PRECISE** que la reprise définitive des résultats ainsi que son affectation, sont conformes à celles effectuées de manière anticipée dans le cadre du vote du budget primitif 2023.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

La Vice-Présidente,  
Martine LAURE

